



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

Comité permanent des pêches et des océans

FOPO • NUMÉRO 142 • 1^{re} SESSION • 42^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le mercredi 1^{er} mai 2019

Président

M. Ken McDonald

Comité permanent des pêches et des océans

Le mercredi 1^{er} mai 2019

• (1530)

[Traduction]

Le président (M. Ken McDonald (Avalon, Lib.)): Bonjour à tous.

Conformément au paragraphe 108(2) du Règlement, nous poursuivons notre étude sur la migration du homard et du crabe des neiges dans le Canada atlantique et les répercussions des changements à la taille de la carapace du homard.

Nous accueillons deux témoins en personne aujourd'hui. Nous recevons M. Paul Lansbergen, président du Conseil canadien des pêches.

Par vidéoconférence, nous entendrons M. Richard Wahle, professeur de recherche, School of Marine Sciences à la University of Maine.

Nous allons commencer par les exposés de sept minutes des témoins.

Monsieur Wahle, si vous êtes prêts, vous pouvez commencer. Vous avez sept minutes tout au plus.

M. Richard Wahle (professeur de recherche, School of Marine Sciences, University of Maine, à titre personnel): Merci, monsieur le président, et merci aussi aux membres du Comité.

Je vous remercie de me donner l'occasion de témoigner sur la question de la migration du homard et du crabe des neiges.

Je m'appelle Richard Wahle. Je suis professeur de recherche à la School of Marine Sciences de la University of Maine. J'ai aussi récemment été nommé directeur du Lobster Institute de l'université. Je mène depuis 35 ans des travaux de recherche sur la pêche des crustacés et l'écologie, et une bonne partie de mes travaux a porté sur le homard.

Le Lobster Institute sert à maximiser l'engagement de la University of Maine auprès des intervenants de la pêche du homard tant aux États-Unis qu'au Canada. Je dirai donc d'emblée que je connais mieux la pêche du homard que celle du crabe des neiges.

Sans vouloir répéter ce que d'autres témoins ont dit avant moi devant le Comité, dans mes remarques liminaires, j'aimerais commencer par insister sur des distinctions élémentaires entre les aspects biologique et écologique des deux espèces, surtout en ce qui concerne leurs déplacements et leur taille à maturité. Ensuite, je profiterai de l'occasion qui m'est donnée pour dissiper une confusion apparente entre les termes « migration » et « changements de l'aire de répartition géographique » dans le contexte des changements climatiques. Enfin, je vais terminer en soulignant le besoin d'accroître la collaboration transfrontalière et la surveillance des ressources marines vivantes que nous partageons. Je vais vous donner un exemple de pareil effort que je déploie dans le cas du homard américain.

À l'heure actuelle, c'est dans la partie sud du golfe du Saint-Laurent et la partie nord-est du golfe du Maine que le homard américain est le plus abondant. L'aire se rend au nord jusqu'à Terre-Neuve-et-Labrador et s'étend jusqu'aux eaux profondes qui baignent les États américains du centre du littoral de l'Atlantique. La communauté scientifique s'entend pour dire que la limite physiologique supérieure de température se situe autour de 20°C et que la limite inférieure est d'environ 12°C, soit la température minimale pour le développement larvaire.

Ce sont ces limites qui déterminent, en grande partie, la répartition en profondeur. Le homard dans le golfe du Saint-Laurent se tient surtout à des profondeurs de moins de 50 mètres, tandis que celui plus au sud se retrouve dans des eaux considérablement plus profondes, dans les bancs extracôtiers et les eaux du plateau.

La croissance et le début de la maturité dépendent aussi de la température. Dans les contextes plus chauds, le homard croît plus rapidement, mais atteint une taille moindre à maturité. Ces différences de taille de maturation jettent les bases de différentes limites de taille légale de capture dans l'aire de répartition de l'espèce.

En outre, on a établi un lien entre les tendances à la baisse dont on a fait état en ce qui touche la taille à maturité au cours des dernières décennies et le réchauffement climatique. L'enveloppe thermique optimale du homard s'est déplacée vers le nord avec le réchauffement de l'océan. Il est plus juste de parler de changement démographique entre les taux de naissance et de décès que de ce qu'on a décrit comme étant une migration vers le nord en réponse aux changements climatiques. J'ajouterai que l'épuisement des stocks de poissons de fond prédateurs dans le golfe du Maine et le golfe du Saint-Laurent a aussi probablement contribué à la hausse de la population et au déplacement vers le nord de l'endroit où le homard est le plus abondant.

Le crabe des neiges est une espèce subarctique répartie autour du nord de l'Atlantique et du Pacifique. Au Canada atlantique, il est en grande partie tenu à l'écart de la population de homard par la profondeur en raison d'une préférence thermique qui lui est propre, malgré un certain recouplement de leur plage latitudinale. La population du nord-ouest de l'Atlantique se situe au centre du golfe du Saint-Laurent et s'étend vers le nord le long de la côte du Labrador et, au sud, le long du plateau néo-écossais.

Le crabe des neiges préfère les températures froides entre -1°C et environ 11°C, si bien qu'il a tendance à être confiné dans des eaux plus profondes et à des latitudes plus au nord que l'aire de répartition du homard sur les côtes du Canada atlantique. Contrairement au homard, il tend aussi à préférer la boue molle ou le sable plutôt que les habitats rocheux en eaux peu profondes que privilégie le homard. De plus, bien que le homard continue à croître après avoir atteint la maturité, le crabe des neiges cesse de grandir lorsqu'il arrive au stade de la dernière mue. La pêche du crabe des neiges ne cible que les gros mâles à maturité sexuelle.

• (1535)

En ce qui concerne les déplacements et les migrations, le homard et le crabe des neiges ont deux occasions de se déplacer au cours de leur vie. La première est aux stades où les larves sont transportées par voie d'eau, qui vont des premières semaines aux premiers mois après l'éclosion, alors qu'elles peuvent être transportées passivement sur de nombreux kilomètres depuis leur point d'origine. L'autre se fait par déplacements dans les fonds marins, surtout comme juvéniles plus gros et adultes. Le petit homard est cryptique et se limite à son habitat rocheux. Le plus grand se déplace de façon saisonnière dans la zone côtière et extracôtière et est plus répandu le long des côtes pendant l'été. Le homard de plus grande taille peut se déplacer sur des dizaines, voire des centaines, de kilomètres au cours d'une année. Les scientifiques chargés d'évaluer les stocks de homard des États-Unis se sont servi de ce fait pour justifier la combinaison des stocks du golfe du Maine et de ceux du banc de Georges.

En revanche, le crabe des neiges s'établit en milieu sablonneux ou boueux dans des eaux plus profondes que celles que choisit d'occuper le homard. Avec l'âge, il migre en eaux encore plus profondes. Les études de marquage au Canada atlantique suggèrent que ses déplacements latéraux le long du plateau sont plus limités que ceux du homard.

Je vais terminer en soulignant les avantages de la collaboration transfrontalière dans la surveillance des ressources marines vivantes que nous partageons. J'ai fondé l'American lobster settlement index. Il s'agit d'une collaboration entre des établissements d'enseignement, des membres de l'industrie et des agences de gestion des pêches étatsuniens et canadiens qui prennent le pouls des bébés homards qui repeuplent les pouponnières côtières chaque année dans 100 sites entre le Rhode Island et Terre-Neuve. Pendant 30 ans, ces efforts ont constitué un important système de détection précoce des changements dans ces pêches emblématiques. Je me réjouis à la perspective de poursuivre la collaboration dans le cadre de ce programme avec mes collègues canadiens et étatsuniens, et je serai ravi de répondre à des questions à ce sujet.

• (1540)

Le président: Merci, monsieur Wahle.

La parole est maintenant à M. Lansbergen pendant sept minutes tout au plus.

M. Paul Lansbergen (président, Conseil canadien des pêches): Bonjour et merci de m'avoir invité à m'adresser à vous aujourd'hui. Étant donné que j'ai comparu à quelques reprises, je pense que vous savez tous que le Conseil canadien des pêches représente les transformateurs de tout le pays, dont beaucoup pêchent également des espèces sauvages.

Dans mes remarques d'aujourd'hui, je vais vous faire part d'un point de vue qui, je l'espère, viendra compléter ce que vous avez entendu des autres témoins, y compris M. Wahle, au cours de votre étude.

J'aimerais commencer par vous féliciter pour cette étude. Le homard et le crabe des neiges représentent nos deux plus importantes exportations d'espèces sauvages. En 2018, les exportations de homard se sont chiffrées à 2,2 milliards de dollars et celles du crabe des neiges, à 886 millions de dollars. Ces espèces sont essentielles à la réussite de notre secteur, et il nous incombe de veiller à ce que nous ayons une vision à long terme des enjeux de gestion durable des pêches et d'accès aux marchés.

En ce qui concerne l'économie de ces espèces, il vaut la peine de citer les Perspectives sectorielles de Pêches et Océans Canada jusqu'en 2027. Du côté de la demande, la situation s'annonce très bien. D'après les Perspectives, les valeurs des deux espèces devraient demeurer élevées en raison de la forte demande et du petit nombre de produits substitués. La croissance de la population mondiale et l'accroissement de la richesse augmentent la demande en protéines, y compris celles fournies par le poisson et les fruits de mer. C'est une bonne nouvelle pour l'ensemble de notre secteur.

Quant à l'offre, la situation est aussi favorable, mais moins certaine. Les stocks de homard et de crabe des neiges sont généralement sains, comme vous l'ont dit les représentants de Pêches et Océans Canada. Je suis certain que nous aimerions tous que tous nos stocks soient en santé et qu'ils le demeurent. C'est pourquoi nous devons adopter une perspective à long terme et fonder nos décisions en matière de gestion des ressources sur la science — sur des données scientifiques exhaustives.

Nos océans, leurs écosystèmes et nos stocks de poissons sont en constante évolution. Vous avez vu les tableaux de Pêches et Océans Canada sur l'état des stocks au cours des 20 dernières années et plus. La santé de nos stocks de poissons dépend de nombreux éléments: attributs océaniques, approvisionnement alimentaire, prédation et pêche, pour n'en nommer que quelques-uns. Depuis que je me suis joint au secteur des pêches il y a près de 18 mois, j'ai constaté que la gestion des pêches semblait porter principalement sur la mortalité par pêche. Il ne fait aucun doute que cet élément est important et constitue le seul que nous pouvons contrôler; cependant, la gestion des pêches est beaucoup plus complexe que cela.

Votre étude mentionne spécifiquement la « migration » des deux espèces. Trois questions me viennent à l'esprit. Premièrement, s'agit-il d'une variabilité annuelle de la migration? Deuxièmement, s'agit-il d'une tendance à long terme de la migration, soit une migration qui pourrait être transitoire? Troisièmement, s'agit-il d'un changement plus permanent du comportement migratoire? Pour la santé à long terme des stocks et de nos pêches commerciales, nous avons besoin de trois choses. Nous avons besoin de comprendre les causes sous-jacentes; de déterminer la permanence des changements dans le comportement migratoire; et de décider ce qui, le cas échéant, devrait être fait pour assurer la santé des stocks et la prospérité de nos pêches commerciales.

Lorsqu'ils étaient ici, les représentants du ministère ont parlé de la migration par rapport au déplacement. C'est une excellente question, mais tout dépend de la perspective dans laquelle nous envisageons la question. Le poisson ne respecte pas les limites de nos zones de gestion. Les mouvements migratoires dans les eaux canadiennes sont simplement des migrations. Toutefois, dans une perspective plus étroite, la migration d'une zone de gestion vers une autre pourrait être considérée comme un déplacement par un pêcheur individuel.

Les répercussions économiques des deux perspectives pourraient mener à des conclusions différentes. L'étendue ou la permanence de ces changements entraînerait également des répercussions économiques différentes et des options d'intervention différentes.

Votre étude mentionne aussi la santé des stocks. C'est une question complexe. Je vous exhorte donc à examiner très sérieusement cet enjeu. Sous quel angle prévoyez-vous aborder cette question? Voulez-vous l'examiner dans le contexte de la dynamique stable des écosystèmes naturels? Ou voulez-vous aborder la question d'un point de vue à plus long terme dans le contexte des répercussions des changements climatiques? Dans le premier cas, nous pourrions avoir une conversation intéressante, et vous en arriverez à de bonnes conclusions sur la façon dont le Canada gère ses ressources halieutiques à l'heure actuelle. Dans le deuxième cas, vous voudrez revoir cette question à plus grande échelle, peut-être l'an prochain. Le climat a des répercussions sur nos océans, leurs écosystèmes et nos stocks de poissons. Nous devons mieux comprendre et prévoir ces répercussions afin de pouvoir nous adapter. C'est très complexe, et nous ne trouverons pas les réponses du jour au lendemain.

Cela dit, je tiens à remercier Pêches et Océans Canada des efforts qu'il déploie pour évaluer les risques climatiques dans son portefeuille. La commissaire à l'environnement a dit que le MPO est en avance sur les autres ministères fédéraux. Chapeau!

Ensuite, Pêches et Océans Canada a joué un rôle clé dans la décision de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture d'étudier les répercussions des changements climatiques sur les pêches et l'aquaculture. Encore une fois, bravo! Comme je l'ai mentionné, cette étude a permis de publier l'an dernier un important recueil de recherches très instructif. Elle a révélé que les changements climatiques auraient probablement des effets positifs et négatifs sur les océans et les ressources halieutiques du Canada.

• (1545)

En outre, le Canada prévoit accueillir plus tard cette année un atelier d'experts sur les répercussions climatiques et l'adaptation. Pêches et Océans Canada veut en savoir davantage pour que le Canada puisse continuer à faire preuve de leadership en matière de gestion durable des pêches. C'est aussi une bonne nouvelle.

Toutefois, nous devons en faire plus. Prenons l'exemple du homard et du crabe des neiges: leurs habitudes migratoires et leur état de santé général seront affectés par les variations de la température de surface, la salinité, la stratification de la densité et l'acidification des océans.

En conclusion, j'aimerais formuler trois recommandations.

Tout d'abord, concernant les répercussions et l'adaptation, que le Comité exhorte le gouvernement fédéral à approfondir ses recherches et son examen des effets climatiques sur les pêches commerciales du Canada et des options d'adaptation de celles-ci.

Ensuite, que le Comité exhorte Pêches et Océans Canada à entreprendre une analyse des répercussions socioéconomiques des effets du climat sur les ressources halieutiques du Canada et des scénarios d'adaptation.

Enfin, pour vous, en 2020, votre comité pourrait inviter le ministre des Pêches et des Océans à comparaître pour discuter des effets climatiques et des options d'adaptation pour les pêches commerciales du Canada.

C'est avec plaisir que je répondrai à vos questions.

Le président: Merci, monsieur Lansbergen.

Nous allons commencer du côté du gouvernement. Monsieur Fraser, vous avez sept minutes au plus. Allez-y.

M. Colin Fraser (Nova-Ouest, Lib.): Merci beaucoup, monsieur le président.

Merci à vous deux d'être parmi nous aujourd'hui. Je vous en suis très reconnaissant.

Monsieur Wahle, je pourrais peut-être commencer par vous. Je vous remercie pour les commentaires que vous avez formulés et pour le travail de recherche que vous avez réalisé sur le terrain pendant de nombreuses années.

Quels types de ressources sont consacrés à la recherche scientifique par l'État du Maine et les États-Unis en général en vue de mieux comprendre les déplacements du homard et la migration de cette espèce ?

M. Richard Wahle: Il existe plusieurs sources de financement provenant de différents ordres de gouvernement.

À l'échelle nationale, nous avons l'appui de la National Science Foundation, qui est habituellement davantage axée sur la science fondamentale. Nous avons ensuite les sources de la National Oceanic and Atmospheric Administration, qui gère plusieurs programmes.

Étant donné que la National Oceanic and Atmospheric Administration fait partie du Département du commerce, elle est très axée sur la pêche et les répercussions commerciales de nos ressources naturelles marines. Plusieurs programmes financent divers aspects de la recherche. La National Oceanic and Atmospheric Administration gère notre programme de subventions maritimes, le service national des pêches maritimes, le programme relatif à l'acidification des océans de la National Oceanic and Atmospheric Administration et plusieurs autres programmes. Il existe un programme de recherche coopérative, etc.

Au niveau de l'État, dans le Maine, nous disposons d'une source de fonds provenant principalement des droits de piégeage imposés aux pêcheurs, ce qu'on appelle le Lobster research, education and development fund. De là est née cette collaboration en matière de recherche sur le homard.

Il existe d'autres petites sources de fonds, mais le financement est essentiellement recueilli aux niveaux national et étatique.

M. Colin Fraser: Je comprends ce que vous avez dit au sujet de l'American lobster settlement index et de la collaboration transfrontalière.

Les renseignements scientifiques que ces sources de financement appuient sont-ils également diffusés au-delà des frontières avec une partie du travail que vous effectuez?

M. Richard Wahle: Oui, absolument.

Je devrais ajouter que l'industrie fournit également un soutien considérable et, encore une fois, pour ce programme particulier, des deux côtés de la frontière.

De notre côté, Ready Seafood Co. est un distributeur important ici. Cette entreprise achète également des homards canadiens pour les distribuer.

La P.E.I. Fishermen's Association nous a beaucoup aidés, ainsi que l'Union des pêcheurs des Maritimes, du côté canadien. Pêches et Océans Canada nous a également accordé un peu de soutien pour ce programme particulier.

• (1550)

M. Colin Fraser: D'accord.

Vous dites que les poissons de fond prédateurs ont une incidence sur les déplacements des homards. Pourriez-vous nous fournir des précisions sur l'effet qu'il a sur leurs déplacements et leur répartition dans l'espace?

M. Richard Wahle: Oui. C'est très intéressant. Depuis la fin des années 1970, des deux côtés de la frontière, la pêche de poisson de fond a eu des répercussions sur l'abondance et la structure de taille des poissons de fond. Par « poissons de fond » j'entends un ensemble de plus d'une douzaine d'espèces comprenant des poissons de grande taille, comme la morue, l'aiglefin et le flétan, un certain nombre d'autres poissons plats, etc. Leurs stocks ont été en grande partie décimés.

Comme vous le savez sûrement, la pêche de nombreuses espèces est maintenant visée par des moratoires, en particulier celle de la morue. Ces espèces sont les principaux prédateurs du homard, et leur élimination, en particulier celle des spécimens de grande taille, a essentiellement atténué la pression exercée par les prédateurs sur les homards, ce qui leur a permis d'exploiter de nouveaux habitats qui étaient auparavant trop dangereux. Cela a certainement joué un rôle important dans l'augmentation de leur abondance et le déplacement vers le nord du centre de leur population.

M. Colin Fraser: Vous avez également dit que l'évolution des schémas se faisait au stade larvaire ou par l'intermédiaire du déplacement des homards juvéniles ou, je suppose, des homards d'âge moyen vivant au fond de l'eau. J'imagine qu'ils seraient plus aptes à se déplacer sur de plus grandes distances au stade larvaire en raison des courants et peut-être des changements de température. Pourriez-vous nous en dire un peu plus sur ces types de déplacements?

M. Richard Wahle: C'est une très bonne question. Il est important de faire cette distinction entre les possibilités de transport des larves... Bien sûr, cela ne représente que quelques semaines de la vie d'un homard, mais à ce stade planctonique, ils peuvent être transportés sur des dizaines, voire des centaines, de kilomètres, selon l'endroit où ils ont éclos et les courants océaniques particuliers par lesquels ils ont été entraînés.

Par exemple, les larves de homard pourraient avoir éclos au large de Grand Manan, à l'embouchure de la baie de Fundy et être transportées facilement vers le banc de Georges. Il s'agit d'une possibilité. Puis les homards s'installent sur les fonds marins et sont cryptiques jusqu'à ce qu'ils aient quelques années et deviennent plus mobiles. À l'âge adulte, ils sont capables de se déplacer sur de plus longues distances. Encore une fois, la plus longue distance enregistrée est de l'ordre de 100 kilomètres en un an, mais ce n'est probablement pas la norme. La plus grande partie du stock se maintient probablement dans un rayon de 10 à 20 kilomètres de l'endroit où il s'est établi.

M. Colin Fraser: Merci beaucoup.

Le président: Nous allons maintenant donner la parole aux conservateurs.

Monsieur Doherty, vous avez sept minutes au plus. Allez-y s'il vous plaît.

M. Todd Doherty (Cariboo—Prince George, PCC): Merci, monsieur le président.

Monsieur Lansbergen, comme toujours, c'est un plaisir de vous compter parmi nous.

À votre avis, la dynamique entre les prédateurs et les proies a-t-elle changé dans ce secteur de la pêche?

M. Paul Lansbergen: Comme M. Wahle vient de le décrire, je pense que la dynamique a subi quelques changements. La chaîne alimentaire joue un rôle à cet égard. La façon dont une pêche ou une espèce est touchée peut avoir des répercussions en amont et en aval de la chaîne alimentaire.

M. Todd Doherty: Diriez-vous que le gouvernement a suffisamment étudié la question ou qu'il a investi suffisamment dans la science jusqu'à maintenant, ou pensez-vous que d'autres études doivent être réalisées?

• (1555)

M. Paul Lansbergen: Pour cette espèce en particulier, je ne saurais vous le dire. Quant à la question de savoir s'il y a suffisamment de recherches et de données scientifiques sur toutes les espèces commerciales, je crois que la réponse simple est non, car on peut toujours en faire plus. Connaître l'ensemble des interactions est une tâche très complexe et très difficile.

L'année dernière, la commissaire à l'environnement est venue vous présenter l'un de ses rapports ayant trait aux changements climatiques et, par la même occasion, vous avez reçu des fonctionnaires du ministère des Pêches et des Océans qui vous ont parlé du travail qu'ils avaient accompli. Après la séance, j'ai communiqué avec eux pour m'enquérir plus précisément... J'ai déjà travaillé dans l'industrie forestière, où nous avons examiné de près les répercussions du climat sur les forêts. Le Service canadien des forêts avait fait un excellent travail pour ce qui est de prévoir les répercussions possibles et d'essayer de déterminer les stratégies d'adaptation que l'industrie et les gouvernements pourraient mettre en oeuvre afin de contrer ces effets.

Dans le secteur des pêches, la situation est très différente, parce que c'est le ministère des Pêches et des Océans qui prend activement les décisions de gestion, et non l'industrie. Dans le domaine de la foresterie, le Service canadien des forêts avait élaboré des stratégies d'adaptation et des directives à l'intention de l'industrie et des intervenants, mais en matière de pêcheries, c'est le ministère des Pêches et des Océans qui a lui-même besoin de telles stratégies. La grande question est la suivante: le ministère dispose-t-il de ressources suffisantes pour faire les recherches scientifiques et prendre les décisions qui s'imposent? Je doute que ce soit le cas en ce moment.

M. Todd Doherty: À l'instar de l'industrie forestière, d'après vous, l'industrie des pêches investit-elle dans la science ou les études?

M. Paul Lansbergen: Certaines entreprises le font plus que d'autres, et cela dépend de leurs capacités. La structure de l'industrie forestière est tout à fait différente de celle des pêches. Les avantages immédiats et directs des investissements dans la science diffèrent complètement entre ces deux industries. C'est comme comparer des pommes et des oranges, mais chose certaine, nous devons tous en faire plus.

M. Todd Doherty: À votre avis, dans quelle mesure le ministère se fie-t-il au principe de précaution plutôt qu'aux données scientifiques, et quelle en est l'incidence sur vos intervenants?

M. Paul Lansbergen: Ce n'est pas facile à dire. C'est une bonne question, mais il est difficile de donner une réponse globale, car je crois que l'étendue des connaissances acquises par le ministère grâce, entre autres, aux évaluations des stocks est différente en ce qui concerne chaque espèce. Lorsqu'il existe un manque important de données et de connaissances, le ministère doit s'en remettre surtout au...

M. Todd Doherty: Je vais peut-être reformuler ma question. Nous avons entendu dire, à plusieurs reprises, que les pêcheurs de crabes des neiges et de homards devaient repartir au large à la dernière minute et, en raison d'une décision prise d'un trait de plume, ils devaient aller retirer leurs casiers, risquant ainsi leur vie et s'exposant à des blessures. Là encore, cette décision était fondée non pas sur des données scientifiques, mais plutôt sur la crainte d'éventuels problèmes et le principe de précaution.

M. Paul Lansbergen: J'ai certainement entendu des histoires semblables au sujet des efforts pour protéger les baleines noires, par exemple. Même nos règlements et normes qui sont en place depuis des années imposent des délais pour la récupération des casiers, et ce, peu importe les conditions météorologiques. Voilà qui pourrait placer les pêcheurs dans des situations dangereuses, parce qu'ils doivent respecter ces délais.

Le président: C'est maintenant au tour du NPD.

Monsieur Donnelly, bienvenue de nouveau parmi nous. Nous sommes heureux de vous revoir. Vous avez sept minutes tout au plus.

M. Fin Donnelly (Port Moody—Coquitlam, NPD): Merci, monsieur le président.

Je remercie nos deux témoins de comparaître aujourd'hui.

Monsieur Wahle, je vais commencer par vous poser quelques questions. Pourriez-vous résumer pour le Comité la situation de la pêche du homard et du crabe dans l'Est des États-Unis et nous dire quelles ont été les répercussions sur cette pêche au cours des 10 dernières années?

M. Richard Wahle: C'est un peu comme le conte de deux cités: la partie sud de l'aire de répartition de l'espèce — c'est-à-dire le sud de la Nouvelle-Angleterre et les États du centre du littoral de l'Atlantique — a gravement souffert des mortalités massives attribuables aux températures extrêmes. Le détroit de Long Island en est un exemple. La maladie de la carapace est devenue monnaie courante au sud de Cape Cod, à des taux de prévalence de l'ordre de 30 à 40 %.

En revanche, dans le golfe du Maine, la situation est tout à fait différente. Les mêmes phénomènes liés au réchauffement climatique que nous observons dans le Sud ont des effets positifs sur l'aire de répartition de l'espèce dans les milieux plus frais. Dans la région de l'Est du golfe du Maine et de la baie de Fundy, où les eaux ont toujours été trop froides pour la zone de confort du homard, pour ainsi dire, il y a eu une augmentation de l'abondance de cette espèce au cours des 10 à 20 dernières années. Ce type de pêche connaît maintenant une productivité accrue. Aux États-Unis, il s'agit de la pêche la plus lucrative à l'heure actuelle, et je sais que, du côté canadien, la région de l'Est du golfe du Maine et du golfe du Saint-Laurent contribue actuellement à la pêche la plus lucrative de votre pays.

Est-ce que cela résume bien la situation?

• (1600)

M. Fin Donnelly: Je crois que oui. Si vous deviez réitérer les deux ou trois principales répercussions sur les pêches — vous y avez fait plus ou moins allusion —, de quoi s'agirait-il?

M. Richard Wahle: Je dirais que les deux principaux facteurs qui ont touché la productivité sont le réchauffement du climat et des océans, ainsi que l'épuisement des stocks de poissons de fond.

M. Fin Donnelly: Quelle serait votre recommandation principale au Comité si nous devons examiner la pêche au homard et au crabe des neiges dans le Canada atlantique?

M. Richard Wahle: Si vous me le permettez, j'aimerais ajouter un petit supplément d'information en réponse à votre question précédente. Je n'ai pas vraiment parlé de l'état de la pêche au crabe. Si je manque de temps, je me contenterai de répondre à votre autre question.

M. Fin Donnelly: Non, c'est bon.

M. Richard Wahle: Il n'y a pas vraiment de pêche au crabe des neiges en Nouvelle-Angleterre, mais pour répondre à votre question quant aux recommandations que je ferais, je dirais qu'il faut protéger, à tout prix, les stocks de géniteurs. Voilà la réponse simple, s'il y a lieu, à cette question.

M. Fin Donnelly: Merci beaucoup.

Monsieur Lansbergen, vous avez fait plusieurs recommandations au Comité. C'est très utile, merci. J'aimerais vous poser quelques questions à ce sujet.

Je crois que vous avez formulé trois recommandations. Je vais tâcher de les résumer. Tout d'abord, il faut accroître la recherche sur les mesures d'adaptation aux changements climatiques, ce qui est probablement la norme. Voilà ce que nous devons faire pour contrer les effets des changements climatiques sur les océans. Si nous examinons ce qui se passe aux États-Unis, nous constatons qu'il s'agit là d'une énorme répercussion. On vient d'ailleurs de comparer la situation à un « conte de deux cités ».

Ensuite, il faut s'adapter à ces scénarios. Il s'agit de demander au ministère de déterminer comment il entend s'y adapter.

Enfin, vous avez recommandé que le ministre soit invité à comparaître devant le Comité en 2020, sous un nouveau gouvernement, lors de la nouvelle législature.

Avez-vous d'autres recommandations ou d'autres idées que le Comité devrait inclure dans son étude?

M. Paul Lansbergen: Je crois que j'aurais peut-être pu approfondir les recommandations concernant ces trois thèmes, mais en raison de l'étendue de cette étude, je ne savais pas si vous auriez nécessairement le temps d'examiner à fond certaines recommandations plus détaillées.

En ce qui a trait à la science et à la quantité de données scientifiques supplémentaires qu'il faut recueillir dans un certain délai, vous pourriez certainement étudier cette question de plus près en cherchant à savoir combien de ressources le ministère des Pêches et des Océans consacre à ce dossier en vue de comprendre les effets climatiques, les scénarios d'adaptation et les options qui s'offrent à nous pour les années et les décennies à venir. Vous pourriez également déterminer le délai dans lequel le ministère doit effectuer ce travail.

Il faut ensuite inviter le ministre à venir en discuter avec le Comité. Comme il y aura des élections plus tard cette année, est-ce que l'année prochaine serait trop tôt? C'est à vous d'en décider, mais je pense qu'il est utile que le ministre vienne s'entretenir avec vous.

• (1605)

M. Fin Donnelly: Quelles sont vos plus grandes préoccupations concernant la pêche au homard et au crabe des neiges, ou quelles sont les principales préoccupations de votre organisation à cet égard, mis à part les recommandations que vous avez formulées?

M. Paul Lansbergen: Dans l'immédiat, les perspectives pour ces deux espèces en particulier sont encore relativement positives; je n'ai donc pas de préoccupation immédiate. Toutefois, je crois que d'autres espèces feront face à des effets climatiques plus négatifs à court terme, et nous devons nous en inquiéter.

Je suis économiste de formation, alors l'ampleur de mes connaissances en matière de climat est assez limitée, mais après avoir lu quelques parties de cet ouvrage, je pense que certaines tendances au large de la côte de Terre-Neuve-et-Labrador, et même du Nunavut, seront bien différentes de celles, disons, dans le golfe du Saint-Laurent, la baie de Fundy et la région du plateau néo-écossais. Elles seront également différentes de celles observées sur la côte Ouest.

Nous devons examiner toutes les côtes canadiennes, ainsi que les diverses régions qui les longent, afin de comprendre les répercussions sur les différentes espèces et la façon dont le tout interagira, d'une espèce à l'autre.

Le président: Merci, monsieur Donnelly. Votre temps est écoulé.

Retournons maintenant du côté du gouvernement. Monsieur Rogers, vous avez sept minutes ou moins.

M. Churence Rogers (Bonavista—Burin—Trinity, Lib.): Merci, monsieur le président, et bienvenue à nos invités.

Monsieur le président, avant de passer aux questions, j'aimerais présenter une motion qui est très pertinente pour le sujet à l'étude concernant le crabe des neiges et le homard, si cela vous convient.

La motion est très simple. La voici:

Que le Comité permanent des pêches et des océans entreprenne une étude sur l'utilisation de l'approche de précaution et du point de référence limite (PRL) comme moyen de déterminer la gestion des stocks des pêches et l'impact économique et environnemental de cette approche.

J'ai des copies de la motion. Si vous me le permettez, j'aimerais les distribuer au Comité.

Le président: Monsieur Calkins.

M. Blaine Calkins (Red Deer—Lacombe, PCC): Monsieur le président, normalement, pour qu'une motion ne nécessite pas un préavis de 48 heures, elle doit porter directement sur l'étude qui est déjà en cours.

M. Churence Rogers: C'est bien le cas.

M. Blaine Calkins: La motion proposée par M. Rogers vise une étude distincte et indépendante qui, selon moi, n'a pas de lien direct avec l'étude actuelle ou n'en fait pas partie. Compte tenu de l'esprit de convivialité qui règne d'habitude au Comité, je crois que l'obligation de donner un préavis de 48 heures au Comité ne devrait pas poser de problème. Ce n'est pas, semble-t-il, le genre de motion à laquelle nous nous opposerions, mais je ne pense pas que cela respecte les règles du Comité.

Le président: Monsieur Rogers.

M. Churence Rogers: Je trouve que la motion est très pertinente pour le sujet dont il est question aujourd'hui. Je veux mettre l'accent sur les pratiques de gestion que le ministère des Pêches et des Océans compte mettre en œuvre à l'échelle nationale en ce qui concerne les stocks de crabes, les stocks de poissons et tout autre type de stocks.

Le président: Monsieur Doherty.

M. Todd Doherty: Il est plutôt intéressant de voir le député d'en face s'acharner là-dessus tout d'un coup, car nous avons longuement discuté du principe de précaution dans le cadre du projet de loi C-55 et de l'examen de la Loi sur les pêches, ainsi que dans le cadre d'autres études dont le Comité a été saisi.

Monsieur le président, j'abonde dans le sens de mon collègue, M. Calkins. À mon avis, nous pouvons nous pencher là-dessus au moment de discuter des travaux du Comité, chose que nous avons prévu de faire après notre réunion. Pour l'instant, des témoins sont

devant nous. L'un d'eux a fait un long trajet, et l'autre est en ligne. Nous leur faisons perdre du temps.

En toute justice pour les membres du Comité, cette question devrait être abordée en bonne et due forme après la présente session.

Le président: Avez-vous quelque chose d'autre à ajouter, monsieur Rogers?

M. Churence Rogers: Monsieur le président, j'estime que la motion est très pertinente dans le cadre de la discussion d'aujourd'hui, surtout en ce qui a trait aux pratiques de gestion liées aux stocks de crabes, de homards et d'autres espèces. Je veux mettre l'accent sur ces pratiques de gestion particulières. C'est pourquoi j'ai cru bon de les inscrire dans une motion dont nous pourrions discuter.

Le président: La parole est à M. Doherty. Tâchons ensuite de nous arrêter là, si possible.

M. Todd Doherty: Monsieur le président, je propose l'ajournement.

• (1610)

Le président: Bien entendu, une motion d'ajournement ne peut faire l'objet d'un débat.

Tous ceux qui sont pour l'ajournement?

Passons au vote.

Proposez-vous d'ajourner le débat sur la motion ou de lever la séance?

M. Todd Doherty: Je propose d'ajourner le débat sur cette motion.

Le président: J'ai cru que vous vouliez lever la séance.

M. Blaine Calkins: Tout d'abord, monsieur le président, vous devez rendre une décision. Je ne veux pas vous dire comment faire votre travail, mais nous devrions obtenir une décision de votre part sur la recevabilité de la motion. Si elle est recevable, alors la motion de M. Doherty visant à ajourner le débat sur la motion proposée par M. Rogers serait, selon moi, conforme à la procédure.

En toute justice, monsieur le président, pourriez-vous trancher la question de savoir si la motion de M. Rogers est recevable?

Le président: Je crois que la motion est recevable, mais j'aimerais que le vote sur la motion soit reporté jusqu'à la fin de la période des questions posées aux témoins, une fois que nous passerons aux travaux du Comité, si les membres du Comité en conviennent.

M. Blaine Calkins: Puisque le député a proposé la motion, nous en sommes maintenant saisis. Si la motion est recevable, nous devons commencer à en débattre ou en faire le dépôt ou, encore, nous prononcer là-dessus d'une certaine façon.

Le président: Dans ce cas, je confirme que la motion est recevable. Nous en avons déjà débattu dans une certaine mesure, alors je suppose que nous pouvons mettre aux voix la motion présentée par M. Rogers.

M. Fin Donnelly: Il y a une motion qui a été présentée et votée à moitié. Il faut terminer ce que nous avons commencé.

Le président: Oui, mais c'était pour préciser l'objet...

M. Fin Donnelly: Monsieur le président, à vrai dire, vous avez précisé, en réponse à la question de M. Calkins, que la motion était recevable. La motion de Todd était recevable. Nous devons boucler la boucle.

Vous avez simplement apporté une précision. J'ai eu l'impression, moi aussi, que la motion visait à lever la séance, mais on a précisé qu'elle portait plutôt sur le débat.

Le président: Bref, la motion vise à ajourner le débat.

M. Fin Donnelly: Jusqu'ici, trois députés sont en faveur.

Le président: Ceux qui sont pour l'ajournement du débat?

(La motion est adoptée.)

Le président: Nous reprenons maintenant les questions pour les témoins.

Monsieur Rogers, vous avez la parole pendant le temps qui reste.

M. Churence Rogers: Je voudrais m'attarder sur les pratiques de gestion dont je viens de parler.

Monsieur Lansbergen, selon vous, dans quelle mesure le processus d'évaluation des stocks du ministère des Pêches et des Océans repose-t-il sur l'approche de précaution, c'est-à-dire les points de référence limites et tout le reste, parmi les principes utilisés? Les représentants du ministère affirment que les universitaires, les intervenants de l'industrie et d'autres groupes se réunissent pour ensuite se rendre dans les collectivités et faire connaître cette approche. Pourtant, les pêcheurs me disent qu'ils ne sont ni consultés ni écoutés. À quel point êtes-vous convaincu que le ministère suit une approche qui est acceptable pour ce secteur de l'industrie des pêches?

M. Paul Lansbergen: Comme vous l'avez laissé entendre, notre secteur est très fragmenté, et nous n'arrivons pas toujours à nous mettre d'accord. Si vous posez la même question à différentes personnes dans le secteur, je crois que vous obtiendrez bien souvent des réponses différentes. J'ignore comment nous pouvons vraiment contourner cela, mais je pense qu'il s'agit, entre autres, d'établir combien de ressources le ministère consacre aux évaluations des stocks pour toutes les activités de pêche commerciale et de déterminer si ces renseignements sont tenus à jour. Selon le cas, le ministère a-t-il le temps de mener des consultations auprès des intervenants et des pêcheurs de manière à répondre à leurs attentes? C'est l'un des enjeux.

M. Churence Rogers: Ce que je veux savoir au fond, c'est si les gens sont vraiment à l'écoute de ces pêcheurs. Les consultations sont tenues auprès de différents secteurs, etc. Il y a des pêcheurs qui ont des opinions très divergentes par rapport à certaines des données scientifiques. Voici un parfait exemple dans la région où j'habite: cette année, les pêcheurs ont eu de très bonnes prises, et ce, beaucoup plus rapidement qu'au cours des trois dernières années, mais les données scientifiques proposent une réduction de 30 % des stocks. Les pêcheurs n'arrivent pas à en expliquer la raison. Bon nombre d'entre eux ont déjà atteint leur quota de pêche, ce qui est inhabituel.

• (1615)

M. Paul Lansbergen: À propos de ce cas précis, je ne suis pas suffisamment informé pour pouvoir répondre à la question. J'en suis désolé.

M. Churence Rogers: Je comprends cela. Je voulais simplement connaître votre avis à ce sujet, parce qu'il semble y avoir une énorme divergence entre, d'une part, ce que les pêcheurs ayant une expérience de plusieurs décennies disent sur l'état des stocks et,

d'autre part, ce que les données scientifiques révèlent. Je me demandais donc si vous aviez une opinion là-dessus.

Monsieur Wahle, qu'en pensez-vous?

M. Richard Wahle: À titre de précision, pour autant que je sache, les stocks au Canada, comme aux États-Unis, sont aujourd'hui à leur niveau maximal de productivité, à des taux sans précédent. Cela ne veut pas dire pour autant qu'il n'y a pas de problèmes dans certaines zones. J'ai évoqué l'exemple du Sud de la Nouvelle-Angleterre dans notre partie du monde. Il y a aussi certaines zones du Canada atlantique qui pourraient être plus vulnérables que d'autres, comme le détroit de Northumberland, près de l'Île-du-Prince-Édouard dans le Sud du golfe du Saint-Laurent. En raison de sa faible profondeur, cette zone peut subir un réchauffement extrême en été.

À ma connaissance, et d'après mes entretiens avec mes collègues canadiens au ministère des Pêches et des Océans, à la University of New Brunswick et à la Memorial University, tous les stocks ont augmenté de 50 à 100 % au cours des 20 dernières années environ.

M. Churence Rogers: Merci, monsieur Wahle.

Combien de temps me reste-t-il, monsieur le président?

Le président: Il vous en reste un tout petit peu.

M. Churence Rogers: D'accord.

Je tenais simplement à soulever ce point, parce que j'exprime là non pas tant ma frustration, mais plutôt celle des pêcheurs, surtout à Terre-Neuve-et-Labrador, face à ce que les scientifiques disent, et je voulais obtenir votre point de vue et celui de M. Lansbergen à ce sujet.

Je vous remercie de vos observations.

M. Paul Lansbergen: Chaque fois que les données scientifiques présentées aux pêcheurs laissent supposer une réduction des prises autorisées, les émotions et les réactions seront beaucoup plus fortes que dans le cas d'une augmentation. C'est à ce moment-là que surgissent des querelles sur la question de savoir quelle région devrait subir plus de réduction qu'une autre. Viennent ensuite les questions sur la validité des données scientifiques et l'existence de lacunes. En effet, les gens ne tardent pas à signaler les lacunes dans les données sur lesquelles s'appuient les conclusions.

M. Churence Rogers: Oui, je comprends cela, mais la réalité, c'est que cette année, les prises ont été vraiment bonnes. Cela contredit carrément ce qui est proposé, à savoir la nécessité de procéder à des réductions. C'est ce que les pêcheurs me disent.

Le président: Merci.

Voilà qui met fin à la première partie de notre séance de cet après-midi.

Je tiens à remercier nos deux témoins. Merci, monsieur Wahle, d'avoir comparu par vidéoconférence et merci à vous, monsieur Lansbergen, de votre témoignage en personne, vous qui êtes un habitué de notre comité.

Nous allons maintenant suspendre la séance pendant quelques minutes afin de pouvoir discuter des travaux du Comité.

[La séance se poursuit à huis clos.]

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante : <http://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its Committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its Committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <http://www.ourcommons.ca>